



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**Arrêté portant inscription au tableau annuel
d'avancement de grade au titre de l'année 2026**

ARRETE N° RH2026007

Le maire de Saint-Lyé,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1963 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques d'animation,

Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale le 10 août 2021, après avis du comité technique du 24 juin 2021 fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique d'animation l'agent dont le nom suit :

M. Jérémy Dépit

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au centre de gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à Saint-Lyé, le 12/01/2026

L'autorité Territoriale,

(nom et prénom lisibles/signature)



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.